

Elections simultanées européennes, fédérales & régionales du 26 mai 2019

Guide – Suivi des résultats de votes (entités supérieures)



© ibz

Direction des Elections http://www.elections.fgov.be

Table des matières

INTRODUCTION	
LEXIQUE	2
GESTION DES RÉSULTATS DE VOTES	3
GESTION DES RESOLIATS DE VOTES	
Étape 1 - Connexion et identification eID	3
A. Introduction & prérequis	
B. Matériel & logiciel elD	
Étape 2 – Gestion du bureau	4
A. Accéder au module d'encodage	
B. Connexion – Président & secrétaire	
C. Connexion – assesseurs & encodeurs	4
D. Configuration du bureau	
1. État de l'encodage	
2. Ajouter un collaborateur	
3. Ajouter des observations	
4. Tester la signature électronique	9
Étape 3 - Suivi de l'encodage des résultats	10
Étape 4 – PV des résultats partiels et définitifs	
A. Édition du PV des encodages complets et contrôlés	12
ź. – – 1. 1. 1	4-
Étape 5 - Formulaire des Jetons de présence	15

Introduction

Les élections simultanées européennes, fédérales & régionales auront lieu le 26 mai 2019.

Le module de gestion des résultats de votes permet au président d'un bureau principal et son équipe d'assurer le suivi de l'encodage des résultats des élections pour les partis et candidats des différentes élections du 26/05/2019. Cette procédure se déroule à l'issue du vote par les électeurs.

Cette application est également accessible au secrétaire et à l'ensemble des collaborateurs désignés par le président. Néanmoins, seul le président/secrétaire du bureau a la possibilité de signer le PV définitif des résultats.

Ce système d'encodage électronique permet d'automatiser une série de contrôles sur les données encodées mais aussi d'en assurer une traçabilité.

Ce système fonctionne en quatre étapes :

- (1) s'identifier à l'application (eID),
- (2) gestion du bureau principal
- (3) suivi de l'encodage des résultats (papier & électronique)
- (4) gestion des résultats partiels & procès-verbal (résultats)
- (5) le formulaire des jetons de présence

Ce guide s'adresse donc au **président**, au **secrétaire** ainsi qu'aux différents **collaborateurs** des bureaux principaux de **circonscription**, **central provincial**, de **province** & de **collège**. Aucun encodage des résultats n'est réalisé à ce niveau.

Lexique

Expression	Définition
Assesseur	Un assesseur est un électeur désigné, conformément à la législation électorale, par le président d'un bureau électoral principal pour exercer des tâches au sein d'un bureau électoral (un bureau de vote ou de dépouillement).
Candidat	Toute personne qui se présente à un scrutin en vue d'être élu à un mandat de représentant dans une assemblée
Bureau de dépouillement	Il s'agit de bureaux qui sont chargés de recenser les votes obtenus par chaque liste, ainsi que les bulletins blancs ou nuls. Le dépouillement des votes est le processus qui consiste, une fois le vote clôturé, à extraire de l'urne les bulletins de vote déposés par les électeurs, à les trier, déterminer leur validité et les compter et en établir le relevé
Président de bureau	Electeur, désigné en vertu des dispositions du Code électoral, qui gère les tâches d'un bureau électoral (bureau de circonscription, bureau de canton, bureau de vote ou bureau de dépouillement).
Secrétaire de bureau	Membre d'un bureau électoral désigné directement par le président de ce bureau pour l'assister dans la gestion des opérations de celui-ci. Le secrétaire d'un bureau électoral n'a pas voix délibérative lors des prises de décisions du bureau dont il fait partie.
Témoin	Personne désignée par les candidats d'une liste pour assister et veiller à la régularité des opérations électorales dans un bureau électoral.

Gestion des résultats de votes

Étape 1 - Connexion et identification elD



A. Introduction & prérequis

Pour **assurer le suivi** électronique des résultats électoraux, les membres du bureau devront utiliser un module en ligne prévu à cet effet. L'accès en ligne n'est possible que par l'utilisation de la carte d'identité électronique belge **(eID)**. Pour utiliser ce mode d'identification sécurisé, vous aurez besoin :

- ✓ D'un ordinateur de bureau (livré par IBZ)
- ✓ D'une connexion Internet 4G (livrée par Civadis)
- ✓ Du logiciel eID (préinstallé sur les PV livrés)
- ✓ D'un lecteur de cartes eID (livré par IBZ)
- ✓ De votre carte d'identité électronique (eID) et votre code PIN personnel

B. MATÉRIEL & LOGICIEL EID

Dans le cadre des élections du 26 mai 2019, le pouvoir organisateur, *IBZ Direction des Elections*, met à disposition gratuitement des **PC** pour l'ensemble des **bureaux principaux** de canton, ainsi que pour les niveaux supérieurs. Tous ces PC seront **préconfigurés** et **prêts** à l'emploi pour une utilisation optimale de MARTINE dans le cadre de la collecte des résultats de votes¹.

¹ Un manuel spécifique est également disponible pour l'installation et l'utilisation de ce matériel



Étape 2 - Gestion du bureau

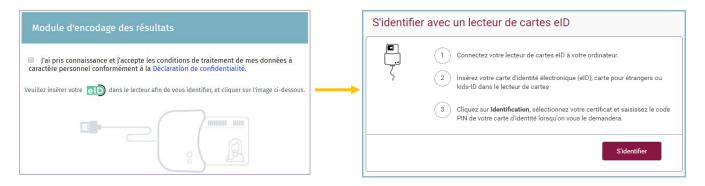
A. ACCÉDER AU MODULE D'ENCODAGE

L'accès en ligne au module d'encodage des résultats est possible à partir du **PC** mis à disposition et sur lequel les **URL** d'accès seront pré-enregistrées².

Seuls les **présidents/secrétaires** préalablement inscrits dans le module **MA3X** pourront accéder à leur bureau et ajouter les éventuels collaborateurs (Assesseurs – Encodeurs) du bureau principal.

B. CONNEXION - PRÉSIDENT & SECRÉTAIRE

Une fois sur la page de **connexion**, insérez votre carte **eID** dans votre ordinateur/lecteur de carte et cliquez sur **l'image** de l'écran d'accueil. Ensuite, vous arriverez sur la page d'identification eID, cliquez sur '**S'identifier'**. Une fois le certificat sélectionné et le **code PIN** encodé, vous accédez au module de gestion des résultats de votes.



C. CONNEXION - ASSESSEURS & ENCODEURS

Le mode de connexion pour les assesseurs/encodeurs est identique à celui du président ou du secrétaire. Une fois sur la page de connexion, insérez votre carte eID dans le lecteur et cliquez sur l'image ad-hoc Vous serez ensuite dirigé vers la page d'identification eID. Attention, les encodeurs/assesseurs sont directement redirigés vers l'interface de lecture des clés des bureaux de vote.

RAPPEL: L'identification au module n'est possible qu'avec votre carte d'identité électronique. Pas d'accès via l'utilisation de Token ou de l'application Itsme.

² Voir à ce propos le manuel d'installation et d'activation du PC

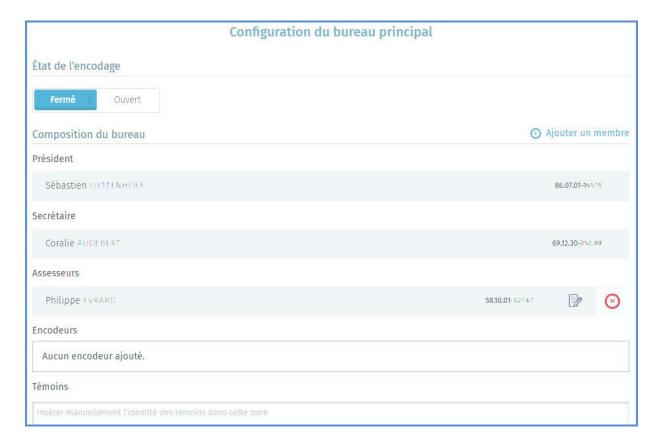


D. CONFIGURATION DU BUREAU

Une fois **connecté à l'application**, vous accédez aux informations de votre **bureau** principal. A partir de cet écran, vous avez la possibilité de paramétrer l'état d'encodage et la composition du bureau. Si vous faites partie de **plusieurs bureaux** principaux, le système vous proposera de choisir le bureau que vous souhaitez configurer.



Une fois dans votre espace, vous trouverez les informations relatives à la composition du bureau.



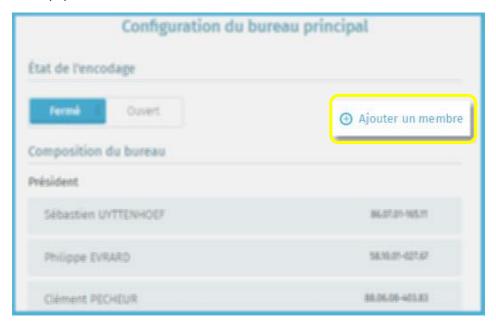
1. État de l'encodage

Le président et le secrétaire du bureau ont la possibilité **d'ouvrir** ou **fermer l'accès** aux données du bureau à tout moment. **Attention**, si vous figez l'accès (en cliquant sur **'Fermé'**), l'ensemble de vos collaborateurs n'auront plus accès aux informations du bureau et ne pourront donc plus effectuer d'encodages.



2. Ajouter un collaborateur

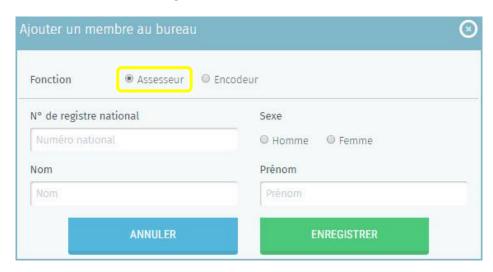
En tant que président ou secrétaire, le système vous permet d'ajouter des **nouveaux membres** dont la fonction peut être soit **Assesseur**, soit **Encodeur**. Cliquez sur '**Ajouter un membre**' pour compléter l'équipe du bureau.





Lors de l'ajout d'un membre, les informations d'identification seront différentes en fonction du rôle de la personne

✓ Assesseur → N° registre national, Nom & Prénom et sexe :



Attention, les assesseurs seront mentionnés dans le procès verbal final comme membres du bureau princial.

✓ Encodeur → N° registre national :



Cliquez ensuite sur '*Enregistrer*' pour finaliser l'ajout du nouveau membre. Une fois ajoutés, ces membres pourront également accéder au bureau en ligne avec leur carte d'identité électronique.

ATTENTION! Il ne sera pas possible d'ajouter un nouveau président ou secrétaire dans la composition du bureau à partir de ce module. Seul le gestionnaire d'accès peut ajouter/modifier ces informations via le module MA3X.

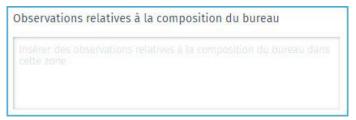
1) Ajouter des témoins

En tant que président, secrétaire ou collaborateur, vous pouvez également ajouter des **témoins** qui seront repris dans le PV. Ces témoins peuvent être encodés dans le champs libre prévu à cet effet. Ex. *Liste MC, Dupont Robert*



3. Ajouter des observations

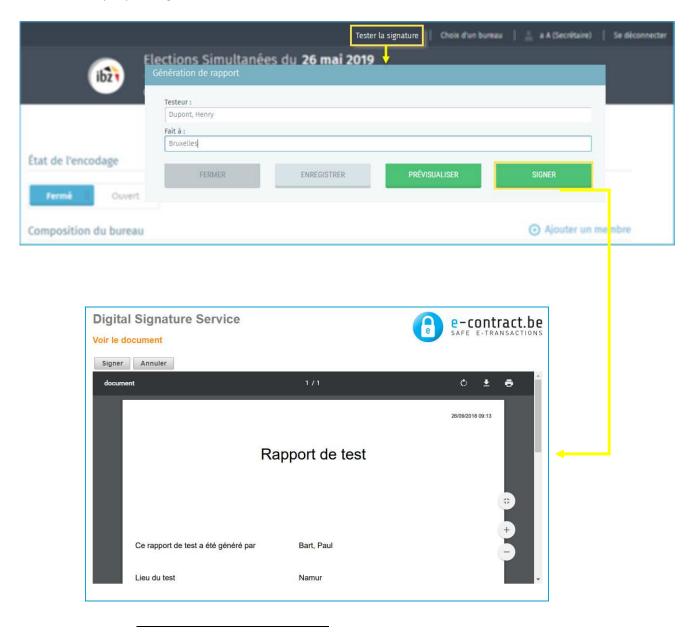
Vous avez également la possibilité d'ajouter des **remarques/observations** complémentaires sur la composition du bureau afin que ces informations soient également reprises dans le PV.



Cliquez ensuite sur 'Confirmer', pour valider la composition de votre bureau et passer à l'étape suivante : le suivi de l'Encodage des 'résultats' par les cantons. Si nécessaire, il vous sera toujours possible de modifier toutes ces informations a posteriori.

4. Tester la signature électronique

Le système vous permet également de '**Tester la signature**' électronique afin de s'assurer que tout est fonctionnel au niveau de la configuration de la machine³. Pour lancer ce test, cliquez sur '**Tester la signature'** et **signez** le document test à l'aide de votre carte d'identité électronique. Vous serez automatiquement redirigé vers la plateforme sécurisée *E-contract.be*. Utilisez ensuite votre eID et code pin pour signer.



³ Voir à ce propos : **Etape 1, A. Introduction et prérequis**

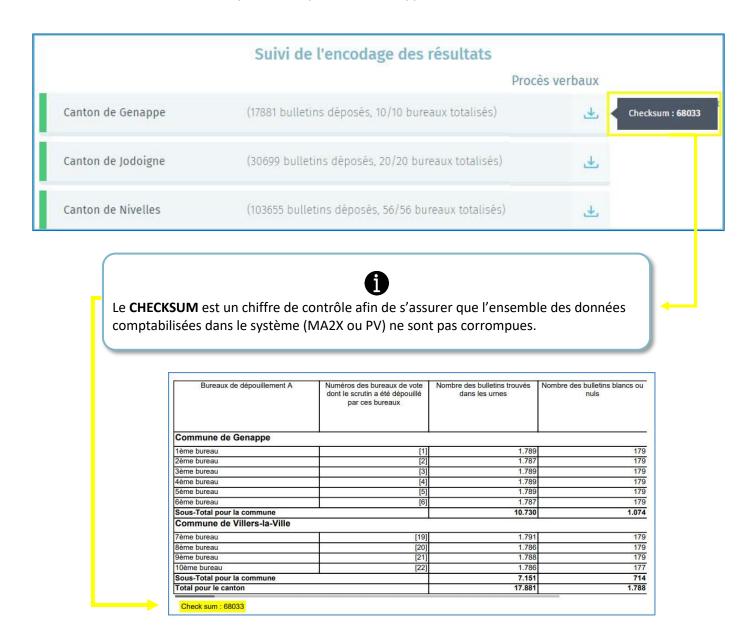
Étape 3 - Suivi de l'encodage des résultats

Après avoir encodé la composition du bureau, le président, secrétaire ou d'autres collaborateurs ont la possibilité de **suivre l'avancement** des encodages de **résultats** des différents cantons concernés. Plusieurs informations sont disponibles à partir de cette fenêtre :



- La collecte des résultats de votes de l'étranger est réalisée avant le 26/05/2019. Une fois encodés, les résultats des scrutins à l'étranger sont cryptés (gris) dans le système. Ils seront disponibles (décryptés) à la fermeture des bureaux de vote pour la Chambre des représentants et à 23h pour le Parlement européen (passe en vert). Aucun PV disponible pour ces résultats.
- Lorsqu'un canton n'a encore totalisé aucun de ses bureaux, celui-ci est en gris.
- Lorsqu'un canton a commencé à totaliser ses bureaux de dépouillement mais n'a pas encore terminé et/ou qu'il n'a pas signé son PV, il reste en orange.
- Lorsqu'un canton a encodé tous ces résultats et qu'il a signé son PV, celui-ci passe en vert dans le tableau et il est possible de télécharger le PV (PDF).

Vous pourrez également vérifier le **checksum** généré pour les résultats de chaque bureau/liste par l'application MARTINE. Cette **clé de sécurité** peut être vérifiée lors de la collecte des résultats (dans MARTINE et les PV) et permet de s'assurer que les **données importées/encodées** à l'entrée sont bien les mêmes que celles reprises dans le support final.



Étape 4 – PV des résultats partiels et définitifs

A. ÉDITION DU PV DES ENCODAGES COMPLETS ET CONTRÔLÉS

Il est tout à fait possible d'éditer le PV de recensement des votes à tous moments. Néanmoins, la totalisation des votes ne peut être réellement connue que lorsque tous les cantons de l'entité auront encodé leurs résultats et signé leur PV.



Une fois que vous avez cliqué sur 'Éditer', le système ouvre une zone d'édition et vous permet d'ajouter quelques informations administratives. Le président ou le secrétaire qui édite le contenu a la possibilité d'enregistrer provisoirement le texte déjà introduit ou encore de le prévisualiser⁴ afin de le mettre à disposition de tous les membres du bureau. De plus, le PV ne peut être signé que si tous les cantons ont validé leurs résultats.



⁴ Le fichier de prévisualisation sera importé au format PDF.

Pour que la signature soit autorisée, le président/secrétaire devra, veiller à 'Fermer's le bureau afin qu'aucune modification ne puisse être apportée lors de la signature. Cliquez sur 'Signer' pour valider électroniquement le PV de résultats. Le système vous redirige alors vers la plateforme en ligne sécurisée *e-contract.be*. La page affichée vous permet de signer le PV grâce à votre eID.



Pour finaliser cette étape, vous devez insérer votre carte elD dans le lecteur et cliquez à nouveau sur '*Signer*'. Cliquez sur '*Annuler*' si vous souhaitez revenir en arrière.

Une fois que vous avez lancé la signature, l'application vous demandera le **code PIN de votre carte d'identité** et chargera ensuite le PV signé dans votre **bureau principal**. Vous aurez toujours la possibilité, en vous reconnectant, de **visualiser** le **PV** signé et de le **télécharger** au format **PDF**.



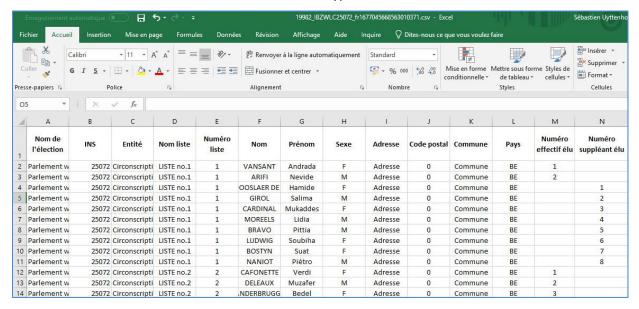
Seul le **président/secrétaire** du bureau est autorisé à **signer** électroniquement le procès-verbal.

⁵ Voir à ce propos, Étape 2, Chapitre D.1 – État d'encodage

Une fois le PV signé, le président du bureau principal aura également la possibilité de télécharger une liste des élus pour l'entité concernée. Pour accéder à cette liste, cliquez sur 'Exporter les résultats'



Cet export se fait dans un format CSV et reprend la liste des candidats⁶ élus pour cette entité. Ce fichier sera lisible à l'aide d'un outil tableur de type Excel.



⁶ Candidats **effectifs** et **suppléants** en fonction de l'élection

! ATTENTION!

- Il est impératif que l'ensemble des membres du bureau prennent connaissance du contenu du PV (informations administratives et calculs des résultats) AVANT de le signer électroniquement. Il est donc conseillé d'imprimer le fichier de prévisualisation à l'intention des membres du bureau.
- Une fois la validation (ou les remarques) reçue(s) par les membres du bureau, le président/secrétaire peut valider définitivement le PV en ligne via la signature électronique pour ensuite transférer ce PV à chaque membre du bureau pour signature (manuscrite).

Étape 5 - Formulaire des Jetons de présence

MARTINE vous propose de télécharger directement le formulaire officiel pour les demandes de 'Jeton de présence'. Vous pouvez télécharger ce formulaire (PDF) vierge en cliquant sur le bouton ci-dessous, le compléter et le renvoyer aux autorités compétentes (IBZ).



⁷ Ce formulaire est également disponible sur le site IBZ : https://elections.fgov.be/intervenants

-	A établir e	n 2 exemplaires	un à conserver par le président de	ce bureau et l'au	tre à remettre au	ı président du b	ureau de canton A		
	Bureau n° 1 Code postal Circonscription		Chambre (A) Parlement				Attention : En cas d'erreurs, veuillez barrer ligne entière & remplir une ligne de réserve complète		
	Les fonction Numéro Nation: Voir au verso de la carte d'id	r une dispense de service (si stipulé dans le Nom & Prénom				spense de service'. re en Belgique	Montant	Dispense	
)				BE				110	
)				BE		-		75	
				BE		-		75	
				BE			-	75	
				BE				75	
				ВЕ				75	
				BE					
				BE	-				
				BE					